

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MURAT (CANTAL)

Séance du 1^{er} avril 2025

<p>REPUBLIQUE FRANCAISE</p> <p><u>DEPARTEMENT du CANTAL</u></p> <p>Nombre de membres</p> <table border="1"><thead><tr><th>Afférents au Conseil municipal</th><th>En exercice</th><th>Qui ont pris part à la délibération</th></tr></thead><tbody><tr><td style="text-align: center;">22</td><td style="text-align: center;">22</td><td style="text-align: center;">21</td></tr></tbody></table> <p>Date de la convocation : 04 mars 2025</p> <p>Date d'affichage : 04 mars 2025</p> <p>Vote : Pour : 21</p> <p style="padding-left: 40px;">Contre : 0</p> <p style="padding-left: 40px;">Abstention : 0</p>	Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	22	22	21	<p>L'an deux mille vingt-cinq le Premier du mois d'Avril</p> <p>A 20 heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MURAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHABRIER, Maire.</p> <p>Présents : Eric TUPHE, Magali CRAUSER, Christian PICHOT-DUCLOS, Gilbert CROS, Jean BOUCHER, Robert PISSAVY, Danielle ROLLAND, Ghislaine FAYON, Véronique MIVIERE-BOREL, Dimitri OCTAVIE, Françoise ALRIQ, Flore COUTURE, Pierrick ROCHE, Roland VIDAL, Félix ROCHE, Béatrice THOMAS, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME, Gilles CHABRIER, Alain BARRES.</p> <p>Présents par procuration : Annie COUDERC donne pouvoir à Magali CRAUSER, Laurent SAIGNIE donne pouvoir Christian PICHOT-DUCLOS.</p> <p>Absent : Pierre JUILLARD.</p> <p>Secrétaire de Séance : Pierrick ROCHE</p>
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération					
22	22	21					

OBJET : VENTE DES PARCELLES OA 1201, 1218, 1202, 1203

Vu le bornage en date du 08 décembre 2023,

Vu le bornage modifiant le périmètre du lotissement LE BELVEDERE en date du 17 mars 2025

Il est proposé à la vente par mesure de cohérence géographique les parcelles OA 1201, 1218, 1202, 1203 « mise à part » du lotissement LE BELVEDERE pour les riverains de la parcelle à lotir.

Il est proposé les tarifs suivants :

- Parcelles 1201 et 1218 = 4 975.00 € à vendre à Monsieur LETRONC Frédéric et Madame CANET Françoise résidant 4 la Grange Tuillée 15300 MU

Date de transmission de l'acte: 02/04/2025

Date de réception de l'AR: 02/04/2025

015-200071702-DE_014_2025-DE
A G E D I

- Parcelle 1202 = 3 700.00 € à vendre à Monsieur DAURIAC Philippe résidant 10 Impasse de Peyre Gairi 15300 MURAT
- Parcelle 1203 = 720.00 € à vendre à Monsieur ARMANDET Jean-Marc et Madame FAIVRE Véronique résidant 9 Impasse de Peyre Gairi 15300 MURAT

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- **AUTORISE** la vente des parcelles comme suit :
 - o Parcelles 1201 et 1218 = 4 975.00 € à vendre à Monsieur LETRONC Frédéric et Madame CANET Françoise résidant 4 la Grange Tuilée 15300 MURAT
 - o Parcelle 1202 = 3 700.00 € à vendre à Monsieur DAURIAC Philippe résidant 10 Impasse de Peyre Gairi 15300 MURAT
 - o Parcelle 1203 = 720.00 € à vendre à Monsieur ARMANDET Jean-Marc et Madame FAIVRE Véronique résidant 9 Impasse de Peyre Gairi 15300 MURAT
- **PRECISE** que les frais d'acquisition sont à la charge de la Mairie de Murat.
- **AUTORISE MONSIEUR LE MAIRE** à signer l'acte notarié pour cette transaction.

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Maire,

Gilles CHABRIER



Le Secrétaire de séance



Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657). Il pourra également être consulté sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante: www.murat.fr

Date de transmission de l'acte: 02/04/2025

Date de reception de l'AR: 02/04/2025

015-200071702-DE_014_2025-DE

A G E D I